

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 17 octobre 2024, à 11 h 35, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2024-77

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Reporter le point 4PT) 1 – Avis sur le Règlement n° 353-2024 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (nouvelle aire d'affectation récréotouristique sur le Domaine Joly-De Lotbinière à Sainte-Croix)
- Reporter le point 4PT) 2 - Avis sur le Règlement n° 436-08-2023 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre d'urbanisation de Saint-Bernard)

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2024

Résolution n° E-2024-78

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Exemption

Résolution n° E-2024-79

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) aura à son service exclusif Mme Agathe Gentili, avocate, à compter du 26 novembre 2024;

CONSIDÉRANT les fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec, RLRQ, c. B-1, r. 1.2;

Il est proposé :

- QUE la CMQuébec se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par Mme Agathe Gentili dans l'exercice de sa profession.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences de la suite Adobe

Résolution n° E-2024-80

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences des logiciels suivants : Acrobat DC Pro, Creative Cloud et Adobe standard DC de la firme Adobe pour un montant maximum de 24 000 \$ (taxes incluses) pour la période du 25 novembre 2024 au 24 novembre 2025.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-34
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 4 - « La relève entrepreneuriale » | Projet 4.1 - Maintenir le concours en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*

Résolution n° E-2024-81

Dans le cadre du projet 4.1 « Maintenir le concours en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert* » du chantier 4 de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente) :

- Autoriser l'octroi d'une somme supplémentaire de 10 000 \$ (taxes incluses), provenant des surplus et des sommes non affectées de l'année 2023 de l'Entente, à la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord afin de bonifier le budget initial prévu pour l'édition 2024 (8^e édition) du concours régional en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*, portant celui-ci à une somme totale de 35 000 \$ (taxes incluses);
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec, en tant que gestionnaire de l'Entente, à préparer et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution, lorsque les conditions émises par le comité directeur dans la résolution n° AGRO-2024-10-04-7 auront été remplies.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-35
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 4 - « La relève entrepreneuriale » | Projet 4.5 - Agent de liaison en transfert

Résolution n° E-2024-82

Dans le cadre du chantier 4 « La relève entrepreneuriale » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente) :

- Autoriser l'octroi d'une somme de 90 000 \$ (taxes incluses) en 2025, provenant des surplus et des sommes non affectées des années 2023 et 2024 de l'Entente, à la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord pour la réalisation d'un nouveau projet intitulé Agent de liaison en transfert, l'Agent bougeant (projet 4.5).
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec, en tant que gestionnaire de l'Entente, à préparer et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution, lorsque les conditions émises par le comité directeur dans la résolution n° AGRO-2024-10-04-5 auront été remplies et que le budget de l'année 2025 de l'Entente aura été adopté.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-36
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 5 - « La main-d'œuvre » | Projet 5.1 - Parcours Propulsion : Vente et commercialisation

Résolution n° E-2024-83

Dans le cadre du chantier 5 de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente) :

- Autoriser l'octroi d'une somme de 43 901,25 \$ (taxes incluses) en 2025, provenant des surplus et des sommes non affectées des années 2023 et 2024 de l'Entente, au Créneau Aliments Santé – Mycélium incubateur, pour la réalisation d'un nouveau projet intitulé Parcours Propulsion : Vente et commercialisation (projet 5.1).
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec, en tant que gestionnaire de l'Entente, à préparer et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution, lorsque les conditions émises par le comité directeur dans la résolution n° AGRO-2024-10-04-6 auront été remplies et que le budget de l'année 2025 de l'Entente aura été adopté.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-37
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Octroi d'un contrat pour l'évaluation de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025

Résolution n° E-2024-84

Dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente) :

- Octroyer un contrat à l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels pour l'évaluation de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025, au montant de 20 000 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de service datée d'octobre 2024.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec, en tant que gestionnaire de l'Entente, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-38
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2024-85

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

- a) Liste des dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2024 (période 9).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.
- c) Liste des dépenses Visa pour les mois d'août et de septembre 2024.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 octobre 2024
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2024-77 à E-2024-85, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAN POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE